



**La Présidente de la Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie (CRSA)
HAUTS-DE-FRANCE**

Mme le Dr Martine Lefebvre-Ivan

Lille, le 30/03/2022

A M. le Pr Benoît Vallet
Directeur général de
l'Agence régionale de santé
HAUTS-DE-FRANCE

**Objet : Avis de la CRSA sur
le zonage médecins généralistes
et le PIMM**

PJ : 9 + 1 contributions

Monsieur le Directeur général,

Le 14 février dernier, vous lanciez une consultation sur deux projets : le zonage médecins généralistes et le plateau d'imagerie médicale mutualisé (PIMM) porté par le centre hospitalier de Valenciennes, dans le cadre d'un partenariat avec le centre hospitalier de Maubeuge, et me saisissiez pour que je vous adresse, dans un délai de deux mois, l'avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Hauts-de-France, que je préside.

Comme le prévoient les textes, j'ai sollicité le président de la commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) de notre CRSA pour élaborer des avis préparatoires. Par ailleurs, l'ensemble des membres a pu délibérer durant une première période de quatre semaines, durant lesquelles j'ai particulièrement été attentive aux remontées des représentants des conseils territoriaux de santé (CTS), ces questions d'organisation des soins étant éminemment territoriales. Dès réception et sur la base de ces contributions, un vote en ligne auprès de l'ensemble des membres de l'assemblée s'est organisé du 11 au 18 mars, dont suivent les résultats et observations complémentaires :

96 électeurs à voix délibératives inscrits.
Participation : 58% (56 votes exprimés)

« Sur la base des documents transmis par l'ARS dans le cadre de cette consultation, et après avoir pris connaissance des avis préparatoires et contributions :

1. Approuvez-vous le projet de zonage médecins ? »

Le « oui » l'emporte à 91% sur le « non » (9%).

Nombres de voix :

Oui : 39

Non : 4

Ne se prononce pas : 13

Ceci m'amène à vous adresser un **avis favorable au projet de zonage médecins généralistes**.

Je vous invite en complément à consulter, en annexe, les neuf contributions qui m'ont été adressées et dont j'ai extrait les observations substantifiques sur lesquelles je souhaite attirer votre attention :

- de manière générale :
 - o sur la méthode de détermination de zones : nous saluons le progrès réalisé dans l'analyse, plus fine, et qui réduit significativement les incohérences
 - o sur l'offre d'un large panel d'outils à l'installation qui ne se limite pas à l'aspect financier, nous en confirmons la complémentarité



- sur une communication et une pédagogie autour du zonage à renforcer afin que l'ensemble des acteurs, dont les élus et représentants des collectivités territoriales, puissent orienter au mieux les projets des professionnels de santé, notamment des jeunes (accueil de stage, exercice coordonné,...)
 - sur une clarification / harmonisation à apporter avec les exonérations fiscales possibles dans le cadre des zones de revitalisation rurale / franchises
 - sur l'évaluation réelle des précédentes mesures : les inégalités territoriales n'ayant pas été gommées, nous nous interrogeons sur l'importance des moyens investis pour un résultat limité. Nous renouvelons notre demande d'étude d'impact régionale et par territoire dans une démarche plus globale et plus intégrée d'aménagement territorial
 - nous renouvelons d'ailleurs nos attentes quant à l'évaluation du PRS et la future concertation et consultation sur l'élaboration du SRS 2, avec la prise en compte d'une réévaluation qualitative des besoins.
- sur certains territoires avec des zones non reprises en ZIP-ZAC-ZAR : nous exprimons nos inquiétudes :
- Hainaut : Avesnes-sur-Helpe, Le Quesnoy et Lieu-Saint-Amand
 - Oise : la proximité avec l'Île-de-France qui amène des problématiques particulières (pression immobilière de plus en plus forte)

2. Approuvez-vous le projet de PIMM (plateau d'imagerie médicale mutualisé) porté par le centre hospitalier de Valenciennes, dans le cadre d'un partenariat avec le centre hospitalier de Maubeuge ?

Le « oui » l'emporte à 76% sur le « non » (24%).

Nombres de voix :

Oui : 31

Non : 10

Ne se prononce pas : 15

Ceci m'amène à vous adresser aussi un **avis favorable à ce projet de PIMM. Nombre de membres expriment le souhait que cela ne perturbera pas le partenariat privé public instauré depuis de nombreux mois et qui a permis une réponse, certes partielle mais effective à la demande de soins.**

Je vous invite en complément à consulter, en annexe, l'avis préparatoire de la CSOS dont nous reprenons l'ensemble des remarques.

Je sais compter sur votre écoute et votre prise en compte de la parole des partenaires de la démocratie sanitaire. Je vous remercie d'avance de nous informer des suites données à ces avis et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



ANNEXES :

Pour l'avis sur le zonage médecins généralistes :

1. Avis préparatoire de la CSOS du 24/02/2022
2. Délibération / contribution du CTS de l'Aisne
3. Délibération / contribution du CTS de la Somme
4. Délibération / contribution du CTS de l'Oise
5. Délibération / contribution du CTS de Métropole-Flandres
6. Délibération / contribution du CTS du Hainaut
7. Contribution du représentant de France rein Nord-Pas-de-Calais
8. Contribution du représentant du Conseil départemental de l'Aisne
9. Contribution du représentant de l'ERER

Pour l'avis sur le PIMM :

1. Avis préparatoire de la CSOS du 24/02/2022